

Les

c|a.u.e

d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement d'Occitanie



Bilan d'activité 2018

Photo de couverture :

Visite de l'aménagement du Ponton dans le Ciel, au Pic du Midi de Bigorre, lors de l'assemblée générale de l'union régionale des CAUE d'Occitanie en juin 2018 à Ibos (Hautes-Pyrénées).

Sommaire

Mot de la présidente	p.4
L'union régionale des caue d'Occitanie	p.6
En quelques mots-clés, chiffres et dates.....	p.6
Missions	p.8

Activité 2018

Conduire et coordonner	p.10
L'aménagement des Bourgs-centres	p.10
La reconquête des friches	p.12
La prise en compte de la biodiversité	p.13
La valorisation des paysages	p.14
La promotion de l'architecture.....	p.15
La valorisation du patrimoine	p.16
La transition énergétique dans les bâtiments.....	p.18
Représenter, promouvoir et valoriser	p.20
Acteurs et démarches paysagères	p.20
Acteurs et partenariats en faveur de la biodiversité.....	p.22
Démarches et dispositifs en faveur d'un urbanisme durable.....	p.24
Acteurs du cadre de vie : Le label Villes et Villages Fleuris	p.25
Acteurs du patrimoine	p.26
Dispositifs et partenaires autour de l'architecture et de la construction	p.27
Organiser	p.28
Une gouvernance transversale	p.28
L'animation d'un réseau à distance	p.30
La gestion des financements.....	p.31
Une communication mutualisée.....	p.32
Former et échanger	p.34
Les journées régionales des équipes	p.34

Fonctionnement associatif

Vie statutaire	p.36
Les instances	p.36
Les réunions en 2018	p.37
Gestion interne	p.38
Sociale	p.38
Logistique.....	p.39
Rapport financier	P.40
Etat de synthèse au 31 décembre 2018.....	p.40
Evolutions de 2010 à 2018.....	p.45
Lexique	p.46

Mot de la Présidente



Ghislaine CABESSUT

Maire de Boulloc
Conseillère départementale du canton de
Villmur-sur-Tarn
Présidente du CAUE de la Haute-Garonne
Présidente de l'union régionale des CAUE
d'Occitanie

« *La région est grande... !* »

L'Occitanie, c'est 73 000 km², 5,8 millions d'habitants, 13 départements, 4500 communes.

Comment appréhender une telle étendue ? Comment être en contact avec le terrain ? Les CAUE d'Occitanie ont choisi de développer, pour réponse, la mise en réseau dans une dynamique d'échange, de mutualisation et d'enrichissement réciproque par la diversité.

Mettre en réseau pour appréhender le territoire régional

Après une phase de création officielle en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de notre gouvernance et à la définition commune de notre organisation que nous souhaitons transversale et interactive. Les premiers Conseils d'Administration se sont déroulés avec nos principaux partenaires régionaux en recherchant le pendant régional à la gouvernance départementale des CAUE ; Région, DRAC, Rectorats et DREAL ont répondu présents. De riches échanges et rencontres ont permis d'améliorer notre coordination régionale auprès des jeunes publics notamment.

Un besoin s'est néanmoins fait sentir en début d'année ; proposer un espace d'échange et d'orientation associant présidentes, présidents, directrices et directeurs et équipe régionale. Un comité stratégique s'est alors mis en place, permettant de définir une feuille de route pour l'union régionale des CAUE d'Occitanie, examinée et adaptée régulièrement collectivement.

Pour un fonctionnement transversal et interactif, l'équipe régionale ne doit pas travailler seule, c'est pourquoi nous avons désigné ensemble, pour chaque thématique, une présidente ou un président référent ainsi qu'un binôme entre directrice et directeur référent. Chacun a joué le jeu et chacun s'implique ainsi sur les actions régionales.

Tisser des liens durables avec les partenaires régionaux

Afin de coordonner les CAUE qui accompagnent les politiques publiques de niveaux régional, national et européen, définir des cadres communs avec les partenaires régionaux porteurs de politiques publiques est nécessaire. Nous avons ainsi signé en 2018 plusieurs documents-cadres :

- Mars : protocole de partenariat avec la Région, l'État, la banque des Territoires, l'ADEME, le BRGM, l'EPF Occitanie et les trois agences d'Urbanisme pour accompagner l'Appel à Manifestation d'Intérêt Reconquête des Friches en Occitanie,
- Juin : convention pluriannuelle avec la DREAL, l'Université Toulouse Jean-Jaurès et l'École d'Architecture de Toulouse pour accompagner avec le Réseau paysage Occitanie les politiques régionales en matière de paysage,
- Novembre : protocole d'accord pluriannuel avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Ces dispositifs contribuent à renforcer la lisibilité de l'action des CAUE au niveau régional. Ils peuvent être source de financements complémentaires et alimentent les actions départementales, celles au plus près du terrain.

S'inscrire au sein d'un écosystème régional en cours de définition

Les acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement d'Occitanie, au regard du nouveau territoire régional et des compétences nouvelles ou renforcées de l'échelon régional, se restructurent progressivement.

L'enjeu pour les CAUE d'Occitanie est de faire reconnaître leurs atouts, leurs compétences et leurs spécificités afin qu'ils puissent effectuer pleinement leurs missions en complémentarité avec les autres acteurs. Deux enjeux ont particulièrement retenu notre attention au cours de nos échanges :

- La transition énergétique avec des besoins de conseil et d'accompagnement neutres et indépendants auprès des particuliers et des collectivités,
- La perte de biodiversité, observée dans tous les milieux et qui doit questionner profondément nos objectifs d'aménagement et de développement des territoires...

L'union régionale des CAUE d'Occitanie

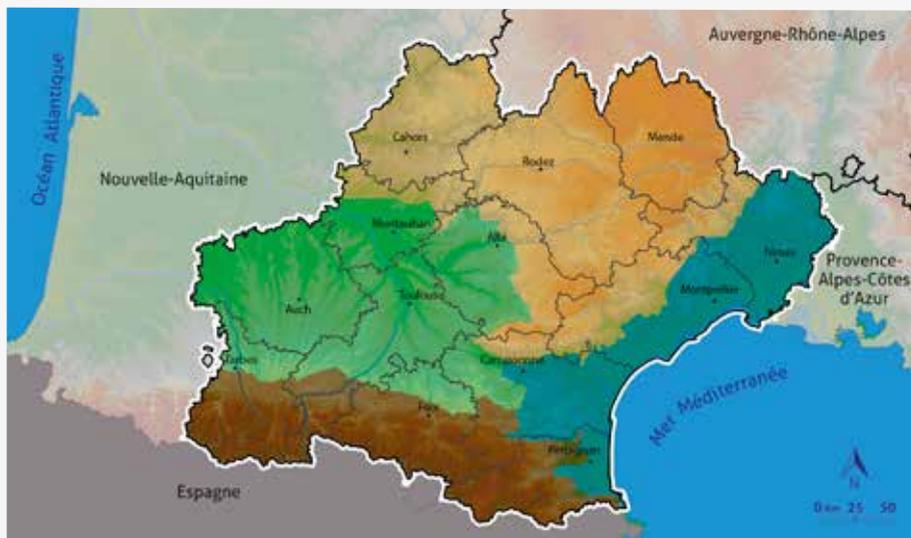
...en quelques mots-clés, chiffres et dates

L'Occitanie, un territoire

73 000 km², 13 départements et 4 500 communes.

5,8 millions d'habitants et + de 40 000 habitants par an.

Une grande diversité paysagère.



Les grands ensembles géographiques d'Occitanie¹

	Monts et plateaux du Massif central		Plaines et collines du Midi-Pyrénéen
	Montagnes et vallées pyrénéennes		Côtes et bordures méditerranéennes

Enjeux d'aménagement :

- Accueil d'une population importante,
- Maintien de l'équilibre entre les territoires ruraux, périurbains, urbains, montagnards et littoraux,
- Enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'union régionale, un réseau et une association

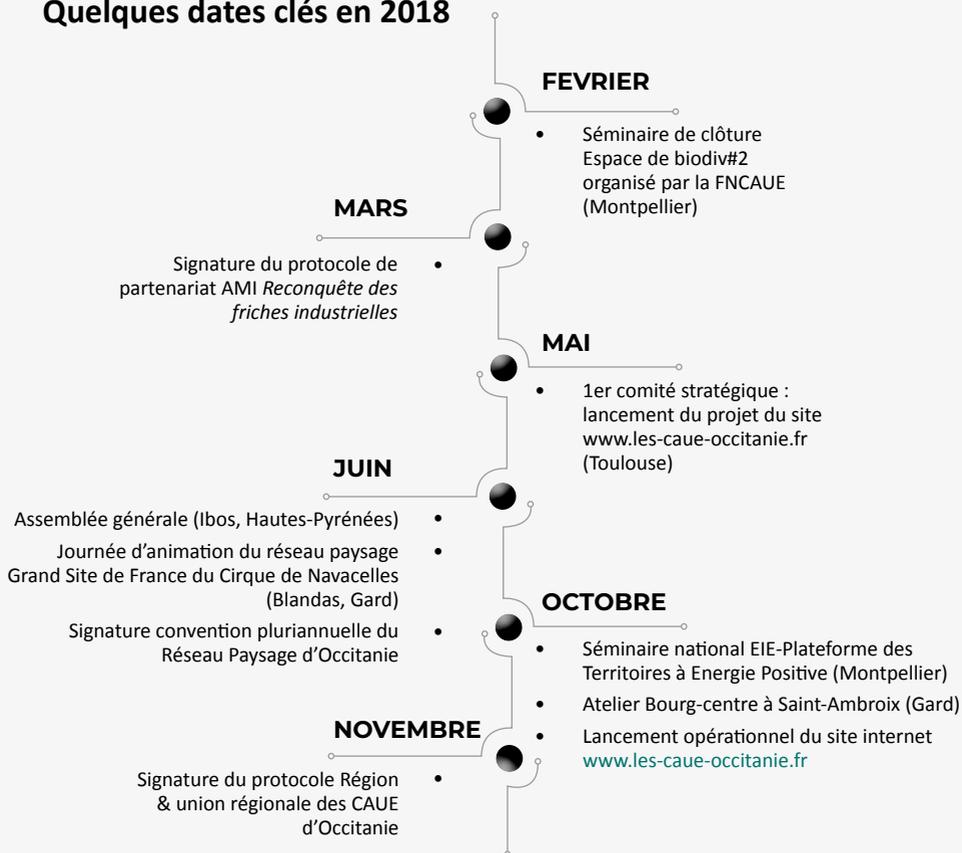
Les CAUE assurent une mission d'intérêt public de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

13 CAUE sont présents en Occitanie. 11 CAUE sont réunis en union régionale avec pour raison d'être :

Relier
Mutualiser
Coopérer
Partager
Faciliter
Animer
Echanger
Diffuser
Coordonner

- **Un réseau de compétences** : 110 personnes
- **Une équipe d'animation et de coordination** : 3 personnes
- **39 réunions** en présentiel et **8 audioconférences**
- **Une communication mutualisée** : deux sites Internet www.caue-lr.fr et www.caue-mp.fr. Un projet de site internet mutualisé en 2019 : www.les-caue-occitanie.fr
- **Un budget** : 372 527 euros dont 90 427 euros de cotisations statutaires (24%)

Quelques dates clés en 2018



L'union régionale des CAUE d'Occitanie

Missions

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, institués par la Loi sur l'Architecture de 1977, ont pour but de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

La création au 1er janvier 2016 de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, nommée par la suite Occitanie, a conduit dès 2015 les deux unions régionales des CAUE Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à se rapprocher. Le 22 septembre 2017 en Lozère, en assemblée générale constitutive, l'union régionale des CAUE d'Occitanie fut constituée.

L'union régionale des CAUE d'Occitanie a pour principales finalités de valoriser le travail des CAUE, de favoriser leur mutualisation autour de projets communs, de coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle a pour objet notamment :

- **La coordination et la valorisation du réseau territorial** de compétences et de partenariats développé par les CAUE sur la région,
- **La représentation et la promotion des CAUE** auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- **La conduite ou la coordination d'actions et d'opérations** spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- **L'aide aux contacts avec tout organisme** pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- **La formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques** entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- **La gestion des financements régionaux, nationaux ou européens** pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.

Activité 2018



Conduire et coordonner

L'aménagement des bourgs-centres

La qualité du cadre de vie dans les bourgs, la valorisation de leur centre pour éviter la consommation d'espaces agricoles et naturels, leur relation au territoire environnant sont des questions au centre des préoccupations des CAUE dans leur mission d'accompagnement des collectivités.

Les CAUE d'Occitanie ont ainsi proposé d'accompagner la politique de développement et de valorisation des bourgs-centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée conduite par la Région, en articulant plusieurs niveaux d'intervention :

- **Local** par l'accompagnement de chacun des CAUE auprès des communes et intercommunalités, pré-identifiées par la Région et candidates à la démarche : aide en amont pour la pré-candidature, contribution au comité de pilotage, à la rédaction de la note d'enjeu et du cahiers des charges, suivi des prestataires, aide à la rédaction du contrat bourg-centre...
- **Départemental** avec la participation, dans certains départements, des CAUE à des instances de coordination et de suivi avec le Département, la DDT(M), les PETR, les PNR...
- **Régional** avec des échanges, une coordination et un suivi collectif dans le cadre de l'union régionale.

Les échanges au sein d'un groupe de suivi bourgs-centres Occitanie, composé de chargés de projet CAUE et animé par l'union régionale, permet :

- **De confronter les modalités d'accompagnement** dans chaque département ; niveaux de sollicitation du CAUE, partenariats départementaux, modalités de suivi, difficultés rencontrées...
- **D'examiner collectivement** la trame du cahier des charges des études stratégiques, établi par les services de la Région et de faire remonter recommandations et compléments,
- **De faire un zoom sur les pratiques et outils** autour de la thématique de l'habitat à partir d'exemples de bourgs-centres suivis par les CAUE.

Échanger ses pratiques sur le terrain

En complément des échanges en salle, des ateliers sur le terrain sont organisés pour partager les pratiques de chacun. Organisés par le CAUE local et l'union régionale, en étroite lien avec la municipalité qui accueille, ils associent des personnels de la Région, des CAUE d'Occitanie ainsi que les acteurs départementaux et locaux. Ces ateliers permettent, autour de cas concrets, de développer le travail en réseau et d'expérimenter la démarche sur différents bourgs. Le choix des sites est à la fois représentatif de la diversité des

territoires régionaux et de la typologie des bourgs centres.

En 2018, deux ateliers se sont tenus :

- **A Labastide-Saint-Pierre** (Tarn-et-Garonne), bourg d'environ 3 600 habitants, dont l'organisation est caractéristique des bastides du Sud-Ouest et soumis à une pression urbaine avec la proximité de Montauban et l'influence de la métropole toulousaine,
- **A Saint-Ambroix** (Gard), commune de 3 200 habitants située à 19km au nord d'Alès au débouché de la vallée de la Cèze, l'une des principales vallées minière et industrielle des Cévennes.

Ces ateliers ont rassemblé 30 à 40 personnes avec une participation de l'ensemble des CAUE adhérents.



Visite de la commune en petits groupes commentée par Monsieur BOUCHU, adjoint au maire de Labastide-Saint-Pierre (82).



Après une visite de terrain, travail collectif en sous-groupe avant restitution des travaux en plénière, atelier de Saint-Ambroix (30).

Conduire et coordonner

La reconquête des friches

Accueillir 40 000 habitants par an sur le territoire régional, tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, est l'un des enjeux majeurs affiché du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Dans cette perspective, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) *Reconquête des friches en Occitanie* est officiellement lancé par la Région le 27 mars 2018.

35 candidatures sur l'ensemble des départements

En 2018, 35 candidatures de communes ou d'intercommunalités sur l'ensemble des départements de la région ont été déposées. La typologie des friches (bâties et foncières) est variée ; agroalimentaire, commerciale, hospitalière, industrielle, militaire, touristique... Les projets de reconversion ou de réaffectation sont tout aussi divers : habitat, commerce, équipement culturel, production d'énergies renouvelables, tourisme ou projet de renaturation...

L'union régionale des CAUE d'Occitanie a rejoint cette démarche expérimentale et partenariale (Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, DREAL, ADEME, Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), EPF d'Occitanie, le BRGM et les trois Agences d'Urbanisme de

la région¹). La contribution des CAUE d'Occitanie est à la fois :

- **Locale** : diffusion ciblée de l'AMI auprès des communes et intercommunalités, suivi des candidatures, accompagnement des lauréats,
- **Régionale** : participation au comité régional de sélection, suivi des candidatures et coordination des CAUE.



Plaquette de présentation de l'AMI *Reconquête des friches en Occitanie* distribuée lors du séminaire de lancement à l'Hôtel de Région le 27 mars 2018

La prise en compte de la biodiversité

En 2017, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) *Trame verte et bleue*, de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale est lancé par la Fédération nationale des CAUE en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et sociale, Régions de France et l'Agence française de la Biodiversité.

En Occitanie, 7 CAUE (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Gard, Hérault, Lot, Tarn) se saisissent de cette démarche et proposent un projet expérimentant une approche de la biodiversité fondée sur le vécu et le perçu du territoire et dont le paysage est une représentation. Le projet *Arpenter le paysage pour appréhender la trame verte et bleue en Occitanie*, coordonné par l'union régionale des CAUE, donne lieu, à des ateliers sur le terrain et à la production de leur restitution à travers un film et la publication de plaquettes.

Le 6 février 2018, ces éléments de sensibilisation à une approche sensible de la biodiversité sont présentés par l'union régionale des CAUE lors du séminaire de clôture de l'AMI Espace de biodiv#2 organisé par la Fédération nationale des CAUE à l'Hôtel de Région de Montpellier.



Kakémono Arpenter le paysage pour appréhender la trame verte et bleue en Occitanie présenté lors du séminaire de clôture de l'AMI Espace de biodiv #2 à Montpellier en février 2018

Conduire et coordonner

La valorisation des paysages

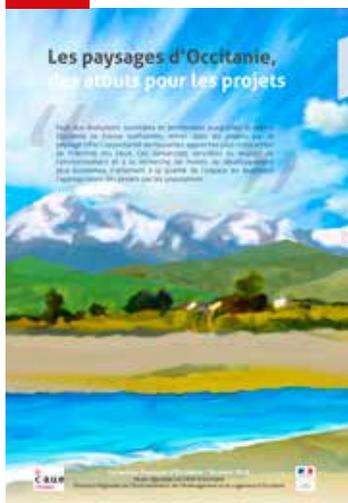
La constitution de la région Occitanie reconfigure l'espace régional ; les effets de polarisation des territoires s'en trouvent modifiés, les représentations changent et de nouveaux équilibres en découlent. Les territoires d'Occitanie sont confrontés à de nombreux enjeux évoqués dans les travaux préparatoires du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

- Accueil d'une population importante et risques de consommation d'espaces afférents,
- Maintien de l'équilibre entre les territoires ruraux, périurbains, urbains, montagnards et littoraux,
- Identification et reconnaissance de l'image de la région,
- Enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les démarches mobilisant le paysage, comme outil de médiation et comme vecteur de projet, peuvent jouer un rôle central dans l'accompagnement qualitatif de ces transitions. A la lumière des réflexions et travaux réalisés par les CAUE d'Occitanie depuis plusieurs années, une collection documentaire *Paysages d'Occitanie* en partenariat avec la DREAL est lancée en 2018.

Objectif de proposer chaque année une thématique d'aménagement valorisant des démarches qualitatives de paysage. En 2018, une première publication est

produite avec pour finalité la valorisation des paysages dans les projets.



Les paysages d'Occitanie, des atouts pour les projets. Plaquette de 10 p. tirée à 10 000 ex. Diffusée par le Préfet de Région à l'ensemble des maires, présidents d'intercommunalités et présidents de Départements de la Région. Une deuxième diffusion, cosignée par la Présidente de l'union régionale des caue d'Occitanie et le DREAL, ciblée par les CAUE est engagée en 2019.

Plaquette consultable et téléchargeable sur www.les-caue-occitanie.fr

La promotion de l'architecture

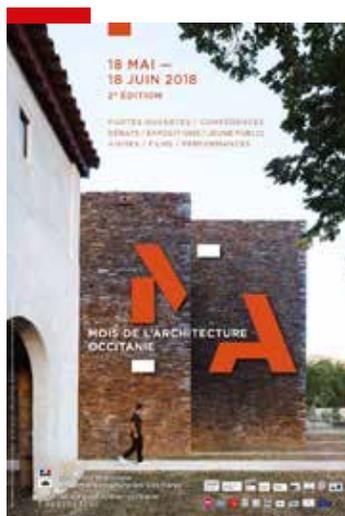
En Occitanie, trois temps forts rythment chaque l'année la promotion de l'architecture et du patrimoine comme éléments fondamentaux de notre cadre de vie :

- **Le Mois de l'architecture en Occitanie** à l'initiative de la DRAC, s'est déroulé pour sa troisième édition du 18 mai au 18 juin 2018,
- **Les Journées européennes du patrimoine** à l'initiative du Ministère de la Culture, se sont tenues les 15 et 16 septembre avec une première programmation Enfants du patrimoine en Occitanie (le 14 septembre),
- **Les Journées Nationales de l'Architecture** créées en 2016 par le Ministère de la Culture ont eu lieu du 19 au 21 octobre avec une programmation consacrée le vendredi à des actions auprès des scolaires.

Pour ces trois manifestations, l'union régionale a soutenu :

- **Le développement et la structuration d'une programmation** des CAUE à l'échelle régionale d'Occitanie, notamment auprès des jeunes publics,
- **Une communication et lisibilité de l'ensemble des évènements** ; participation au point presse du Mois de l'architecture le 15 mai 2018 (DRAC - Site de Montpellier), suivi de la publication sur les

- Open agenda du Ministère, diffusion numérique du dossier de presse et de l'Agenda du Mois de l'Architecture (coréalisation Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées & DRAC) à une sélection de 70 journalistes (presse spécialisée, institutionnelle et grand public),
- **L'évaluation par les CAUE des manifestations et participations** (Fiche bilan DRAC, questionnaire du Ministère...).



Affiche du Mois de l'architecture en Occitanie 2018

Conduire et coordonner

La valorisation du patrimoine

Diffusion de l'exposition 40 ans/40 bâtiments en Occitanie

L'exposition *40 ans/40 bâtiments – Histoire(s) d'Archi(s) en Occitanie* fut conçue en 2017 à l'occasion des 40 ans de la Loi sur l'architecture.

En 2018, l'union régionale a suivi et coordonné la diffusion de la programmation sur **13 dates et 7 départements** :

- ENSAM (Montpellier) - Jardin Raymond VI (Toulouse)
- Hall des archives départementales (Rodez)
- Maison de l'habitat (Carcassonne)
- Le Parvis, scène nationale (Ibos, Hautes-Pyrénées)
- Maison du Frontonnais (Fronton, Haute-Garonne)
- CAUE du Tarn (Albi)
- Café de la Renaissance (Villemur sur Tarn, Haute-Garonne)
- Centre Diagora Séminaire Expérimentation E+C- de l'ADEME (Labège, Haute-Garonne)
- Centre culturel ARIA (Cornebarrieu, Haute-Garonne)
- Maison de l'habitat (Nîmes)
- Haras de Tarbes (Hautes-Pyrénées)
- Lycée des métiers d'art Georges Guynemer (Uzès, Gard).



Présentation de l'exposition *40 ans/40 bâtiments – Histoire d'archi(s) en Occitanie* au Centre Diagora en septembre 2018 lors du séminaire Expérimentation E+C- de l'ADEME (Labège, Haute-Garonne)

Exposition consultable sur www.les-caue-occitanie.fr et **disponible en prêt gratuit.**

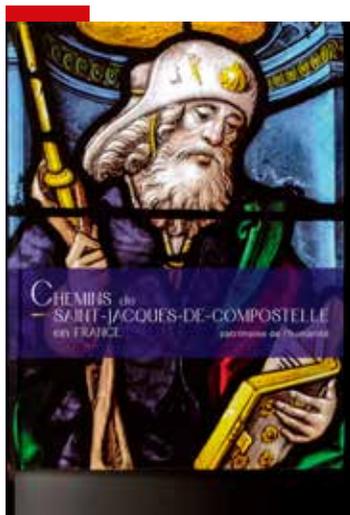
Contribution au 20 ans du bien UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

L'Association de Coopération Interrégionale et Réseau (ACIR) des chemins de Saint-Jacques de Compostelle anime le réseau du bien UNESCO Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France.

Fin 2017, l'ACIR sollicite les CAUE d'Occitanie pour contribuer à l'anniversaire des 20 ans de l'inscription des chemins sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les CAUE des départements concernés (Gers, Lot, Lozère et Pyrénées Atlantiques) en lien avec la DREAL et coordonnés par l'union régionale ont apporté une contribution éditoriale par une approche et analyse paysagère sensible des sept sections de sentier inscrites :

- De Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (17 km) ; rédaction DREAL et CAUE de la Lozère,
- Saint-Côme d'Olt à Estaing (17 km) ; rédaction DREAL,
- Montredon à Figeac (18 km) ; rédaction CAUE du Lot,
- Faycelles à Cajarc (22,5 km) ; rédaction du CAUE du Lot,
- Bach à Cahors (26 km) ; rédaction du CAUE du Lot,
- Lecture à Condom (35 km) ; rédaction du CAUE du Gers,
- Aroue à Ostabat-Asme (22 km) ; rédaction du CAUE des Pyrénées-Atlantiques.



L'ouvrage *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France - Patrimoine de l'humanité* présente les 64 monuments, les 7 ensembles de monuments et les 7 sections de sentier constituant le bien UNESCO.

La transition énergétique dans les bâtiments

Deux tiers des logements et la quasi-totalité des équipements publics en Occitanie sont construits après 1915, dans une architecture dite moderne (d'époque) et non plus vernaculaire (de territoire).

Ce patrimoine, aujourd'hui en cours de transmission, méconnu dans ses qualités architecturales et constructives, est souvent l'objet d'abandon ou de rénovations inadaptées à sa valeur patrimoniale, à un usage contemporain et aux enjeux de confort thermique notamment d'été.

L'enjeu de sensibilisation est considérable.

Rénovation du bâti du XXème siècle en Occitanie

Le programme de recherche-action *Bâti du XXème siècle - Stratégies pour une rénovation adaptée en Occitanie - En faveur d'une qualité d'architecture, d'usage et de performance énergétique*, engagé en 2015 par six CAUE (Ariège, Gers, Lot, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn) de l'ancienne région Midi-Pyrénées, coordonné par leur Union régionale vise cet enjeu.

En 2018, il a livré ses productions et travaux :

- **Une publication** à destination prioritaire de la maîtrise d'ouvrage :

18 bâtiments, choisis pour leur dimension emblématique², sont décrits dans leurs dimensions historiques, architecturales, d'usage et leur bilan thermique. Deux scénarios de rénovation ou de reconversion valorisent leur potentiel d'évolution dans une démarche globale,

- **Des Simulations Thermiques dynamiques (STD)** à destination prioritaire des professionnels sont développées sur 4 bâtiments à partir d'une série d'hypothèses : 4 niveaux de rénovation (petite budget, confort, RT 2012 et BEPOS), 4 météos d'Occitanie (Alès, Perpignan, Toulouse, Saint-Lary-Soulan) et 2 temporalités (2010 et 2040),
- **Un cahier de recommandations** pour la création d'une base de données régionale à destination prioritaires des acteurs et financeurs régionaux, tenant compte des bases de données régionales existantes (Envirobot, ADEME, Effinergie...),
- **Une sélection de ressources publiées par les CAUE** (fiches réalisation, publications, expositions...) à destination du grand public valorisant des exemples de réhabilitations et reconversions d'architectures du XXème siècle.

L'ensemble de ses productions soutient un principe de rénovation globale associant qualité d'usage, valorisation patrimoniale, confort thermique et performance énergétique.

Le programme a été suivi par un Comité de pilotage³ qui sera par la suite associé à l'animation et la diffusion des contenus.

Animation et diffusion des principes d'une démarche de rénovation globale

Des actions de diffusion, d'animation du programme et de ses productions ont été conduites à partir de juin 2018. L'union régionale des CAUE a assuré :

- Une redistribution et un partage des contenus et productions au sein du réseau régional des CAUE d'Occitanie,
- Une diffusion papier et numérique des contenus et travaux auprès des acteurs et partenaires régionaux dont les membres du COPIL.

Par ailleurs, l'union régionale a présenté les supports et productions lors de rencontres organisées par les acteurs de la rénovation énergétique et la construction :

- Rencontre régionale des EIE, le 7 juin à Narbonne-Plage (Aude),
- Rencontres nationales des réseaux EIE et PTRE, le 2 octobre à Montpellier.



Publication à destination de la maîtrise d'ouvrage (Format A4, couleurs, 164 p.)
Impression de 1 000 exemplaires diffusés par le réseau régional des CAUE d'Occitanie.
Version numérique en ligne sur www.les-caue-occitanie.fr



Stand de présentation du programme Rénovation du bâti XXème lors de la rencontre nationale des réseaux EIE et PTRE, le 2 octobre à Montpellier (Hérault).

² 5 typologies : Mairie, école, Foyer rural/salle des fêtes, maison individuelle et habitat-groupé et 4 périodes constructives 1900-1920, 1920-1945, 1945-1975, 1975-2000

³ ADEME, DRAC, DREAL, Envirobat, CEREMA, CROA, Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées, Région Occitanie, École nationale d'architecture de Toulouse.

Représenter, promouvoir et valoriser

Acteurs et démarches paysagères

En juin 2018, après plusieurs mois de préparation, une convention cadre de partenariat pour l'animation du Réseau Paysage Occitanie (RPO) est signée entre la DREAL, l'Université Toulouse Jean-Jaurès, l'ENSAT et l'union régionale. La convention de partenariat précise la stratégie commune pour une politique régionale des paysages, la structuration du RPO, la définition de ses missions, le rôle des différents partenaires ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Co-piloté par la DREAL et l'union régionale, le Réseau Paysage Occitanie est ouvert aux acteurs œuvrant à l'aménagement du territoire par la protection, la gestion et la mise en valeur des paysages. Trois axes structurent ses activités :

- Valoriser et développer la connaissance des paysages d'Occitanie et assurer sa diffusion,
- Accompagner les territoires pour faciliter la prise en compte du paysage dans l'aménagement,
- Renforcer les compétences en matière de paysage et valoriser les initiatives locales de développement de formation.

Les actions du *Réseau Paysage Occitanie* sont préparées et mises en œuvre dans le cadre d'un comité d'animation scientifique, réuni 5 fois en 2018.

Constitué progressivement, il regroupe les signataires de la convention cadre. L'union régionale des CAUE d'Occitanie est chargée d'en réaliser les comptes rendus.

En 2018, l'union régionale des CAUE d'Occitanie a par ailleurs coordonné l'organisation de trois journées d'animation :

- **Grand Site de France du Cirque de Navacelles**, une source d'inspiration pour la gestion des territoires, organisée le 1er juin par le CAUE du Gard à Blandas (30),
- **Sur la biodiversité** à partir d'échanges autour d'actions portées par des acteurs du Tarn (CAUE et DDT) et une visite de la Réserve naturelle régionale de Cambounet-sur-le Sor le 28 juin à Saïx (81). Y furent présentés le bilan des activités et le programme pluriannuel du RPO,
- **Ouvertures paysagères**, la reconquête des paysages fermés comme projet de territoire le 20 septembre à Auzat (09), proposée par le PNR des Pyrénées ariégeoises avec le soutien du CAUE de l'Ariège.

Enfin, les CAUE d'Occitanie et leur union régionale contribuent régulièrement à la lettre trimestrielle *Paysage-Info*, éditée par la DREAL.

Paysage et Schéma Régional des Carrières

L'union régionale fut sollicitée par la DREAL pour l'accompagner dans l'élaboration du Schéma Régional des Carrières d'Occitanie (SRC).

En 2018, le travail s'est concrétisé par :

- La préparation de supports pour la première réunion du groupe de travail Enjeux environnementaux (DREAL et CAUE du Lot),
- La mise en place d'une trame pour les acteurs départementaux (DDT-M, UDAP et CAUE) identifiant la sensibilité des entités paysagères au regard des carrières (valeurs culturelles, particularité du relief, potentialités d'accueil...).

La démarche se poursuivra en 2019 avec les phases d'un plan d'actions.



Présentation du projet de réouverture des abords du hameau d'Olbier sur la commune d'Auzat (09) par le PNR des Pyrénées ariégeoises.



Présentation des aménagements du hameau de Navacelles (30) depuis le belvédère par le cabinet Atelier Sites, maître d'œuvre du projet.

Acteurs et partenariats en faveur de la biodiversité

Un **Comité régional de la biodiversité** (CRB) a été institué⁴ pour la région Occitanie, présidé conjointement par la Présidente de Région et le Préfet d'Occitanie. Ce comité est associé à l'élaboration de la **Stratégie régionale pour la Biodiversité** (SRB), au suivi du **Schéma régional de Cohérence Écologique** (SRCE) et à l'élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET).

Le CRB est consulté sur les orientations de programmation financière du contrat de plan État-Région et les orientations stratégiques prises par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).

Conformément à l'arrêté préfectorale du 6 novembre 2017, l'union régionale des CAUE d'Occitanie en est membre⁵.

Contribution à l'élaboration de la **Stratégie régionale pour la Biodiversité**

Suite à la création du CRB, un appel à candidature est lancé, invitant à rejoindre un groupe de travail pour l'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB).

La candidature de l'union régionale des CAUE d'Occitanie ayant été retenue, des contributions sont apportées tout au long de l'année :

- Mise à disposition de ressources. Pour exemple ; la carte des entités paysagères d'Occitanie,
- Apport de remarques et compléments sur les premières versions de la partie Diagnostic et enjeux renforçant l'articulation entre démarches paysagères, urbanisme et biodiversité.

Parallèlement l'union régionale a été auditionnée le 21 juin par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) pour la réalisation du bilan des SRCE d'Occitanie, document annexé au SRADDET Occitanie. Cette première étape a été marquée par les premières assises régionales de la biodiversité en Occitanie qui se sont déroulées le 16 octobre et auxquelles plusieurs CAUE ont participé.

Ces travaux se poursuivront en 2019 avec la définition des axes stratégiques et du programme d'action.

⁴ En application de la Loi du 8 août 2016 Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

⁵ Collège 3 : Représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région

Développer un partenariat avec l'ARB Occitanie

Après une année de concertation à laquelle les CAUE d'Occitanie et leur union régionale ont largement participé, l'**Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie** (ARB) a été créé le 9 novembre 2018.

Ses missions sont organisées autour de trois axes structurants :

- **Valorisation de la connaissance et mobilisation citoyenne** avec la création d'un observatoire régional de la biodiversité,
- **Mise en lien des acteurs** avec la création d'un réseau des gestionnaires d'espaces naturels et d'un forum régional des acteurs de la biodiversité,
- **Ingénierie de projet**, à travers l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projet et la formation des acteurs.

Les CAUE envisagent à ce jour plusieurs pistes de travail avec l'ARB :

- S'appuyer sur l'ancrage territorial du CAUE : connaissance du territoire, des enjeux des acteurs,
- Proposer à l'ARB de partir des besoins spécifiques de terrain pour éviter des programmes descendants,

- Former les personnels des CAUE sur la biodiversité,
- Porter un discours commun pour intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme,
- Enrichir les actions de médiation autour de la biodiversité en s'appuyant sur le paysage.

Des rencontres sont prévues en 2019 pour participer à la gouvernance de l'Agence régionale de la Biodiversité Occitanie.



Affiche des 1^{ères} assises régionales pour la biodiversité, le 16 octobre 2018 à Toulouse

Démarches et dispositifs en faveur d'un urbanisme durable

Afin de représenter le réseau des CAUE d'Occitanie dans le cadre de démarches régionales relatives à l'aménagement du territoire, l'équipe régionale et plusieurs CAUE se sont mobilisés :

- **Club PLUi Occitanie** : représentés par le CAUE de Haute-Garonne, les CAUE d'Occitanie ont contribué à la préparation d'une journée PLUi et commerces, organisée par la DREAL début 2019,
- **Démarche Concertez aujourd'hui pour planifier votre territoire de demain** : les CAUE de la Haute-Garonne et du Gard ont contribué à la préparation d'un séminaire de mise en situation autour de la concertation dans la planification organisée par la DREAL,
- **6^{ème} campagne de labellisation ÉcoQuartier** : participation des CAUE de l'Ariège, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées et de l'union régionale aux évaluations et aux commissions régionales, participation à l'expertise pour le CAUE de l'Ariège,
- **Quartier Durable Occitanie** : démarche portée par Envirobat Occitanie comme pédagogie d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux pour aménager un quartier. L'union régionale a contribué au comité

de pilotage interprofessionnel qui s'est réuni 4 fois pour définir les outils (grille d'analyse, prérequis, méthodologie...)

- **Grands sites Occitanie** : participation aux ateliers d'un Forum organisé par le Comité régional du Tourisme.

Candidatures EcoQuartier Occitanie 2018

Label étape 2 (chantier) :

Lande Carrieu à Aucun (65),
Eco hameau de Lacapelle-Cabanac (46),
ZAC EAI de Montpellier (34)

Projets ajournés :

Labarthe Sud à Bernac-Dessus (65),
Le Solan à Saint Mathieu de Trévières (34)



Présentation de l'écoquartier de Lacapelle-Cabanac (46) au Label EcoQuartier

Acteurs du cadre de vie

Le label Villes et Villages Fleuris

Le label national Villes et Villages Fleuris (VVF) récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Décliné aux niveaux régional et départemental, sa mise en place à l'échelle du nouveau territoire régional d'Occitanie a nécessité en 2018 une nouvelle organisation. Le projet est inscrit dans le programme d'actions du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

L'union régionale a participé avec plusieurs CAUE aux réunions préalables de lancement du programme 2018 : comité technique (28 février) et réunion associant l'ensemble des membres du jury régional renouvelé (12 juin au Lycée Agricole d'Ondes).

71 communes ont été visitées durant l'été par le jury régional (propositions 1 fleur des jurys départementaux et contrôle du Label. Les CAUE de la Haute-Garonne, du Gers, de la Lozère, du Tarn ainsi que l'équipe régionale ont participé à ces visites et à la rédaction des rapports.

L'équipe de l'union régionale a contribué directement à 7 journées pour les visites de Toulouse (31), Béziers (34), Caussiniojols (34), Bédarieux (34),

Cransac (12), Villeneuve d'Aveyron (12), La Salvetat-sur-Agout (34), Cambon et Salvergues (34), Saint Gervais-sur-Mare (34), Termes (11) et Palairac (11).

Palmarès VVF Occitanie 2018 243 communes labellisées

111 communes 1 fleur
82 communes 2 fleurs
39 communes 3 fleurs
11 communes 4 fleurs



Visite de Béziers (34), ville proposée à la 4^{ème} fleur par le jury régional.

Acteurs du patrimoine et de l'architecture

En 2018, une série de rencontres ont permis une représentation des CAUE auprès des acteurs du patrimoine à l'échelle de l'Occitanie :

- **Pôle de formation continue Occitanie** : examen et diffusion du projet de charte constitutive,
- **Rencontres régionales Culture et patrimoine** : participation aux 2èmes rencontres régionales organisées la Région Occitanie (Mars, Carcassonne)
- **Archives architecture Occitanie** échange avec l'association à la suite de leur proposition d'une participation de l'union régionale à leur futur Conseil d'Administration,
- **Enfants du Patrimoine** : suivi des premières actions conduites par les CAUE d'Occitanie,
- **L'Éducation artistique et culturelle (EAC)** : participation aux premières assises régionales à l'initiative de la DRAC et du Rectorat (Octobre, Narbonne)
- **Projet de fiches Bâti ancien** : participation à la réunion de cadrage à l'UDAP de l'Aude avec le CAUE de l'Aude et la DRAC pour projeter, à l'échelle de l'Occitanie, la production de fiches de sensibilisation à une valorisation du patrimoine en cas de travaux,
- **DRAC** : premiers échanges et axes de travail avec Jamila MILKI,

nouvelle conseillère à l'architecture de la DRAC,

- **Rendez-vous de l'architecture** : animation d'un stand en partenariat avec le CAUE de la Haute-Garonne (à la médiathèque de Toulouse, novembre)
- **Maison de l'Architecture d'Occitanie-Pyrénées** : participation au vernissage de l'Exposition Utopia Lab (décembre).



Présentation lors des 2^{èmes} Rencontres régionales Culture et patrimoine par l'union régionale des CAUE de la démarche de connaissance et de valorisation systèmes constructifs traditionnels en ex Midi-Pyrénées

Dispositifs et partenaires autour de l'architecture et de la construction

L'union régionale a contribué à la valorisation de l'expertise architecturale et patrimoniale des CAUE et à la structuration des réseaux d'acteurs de l'architecture et de la construction :

- **Envirobot Occitanie** ; l'union régionale est membre du Conseil d'administration d'Envirobot Occitanie, représentée par Michel CORNUET (Philippe LABAUME, suppléant) : participation aux 4 Conseils d'administration, aux 7 bureaux, au groupe de travail Charte des adhérents et règlement intérieur de l'association, à la journée des membres du réseau et aux rencontres ouvertes aux professionnels (17-Vin, Apéro-réno...)
- **Bâtiment durable en Occitanie (BDO)**, démarche développée par Envirobot Occitanie ; contribution à la réunion de lancement (déclinaison des indicateurs pour les territoires d'Occitanie), à la commission d'avril (Montpellier) et à la structuration des participations des CAUE aux commissions Est et Ouest,
- **Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)** ; concertation lors d'ateliers participatifs organisées par la DREAL et Envirobot Occitanie,
- **Journée Qualité Construction**, organisé par la DREAL Occitanie : présentation par l'union régionale, les CAUE du Gers et de la Haute-Garonne de la démarche de rénovation du bâti du XXème siècle (à partir d'un exemple d'un bâtiment public et d'une maison individuelle),
- **Agence régionale Energie Climat (AREC) Occitanie** : rencontre avec le responsable de la mise en place du Service Public Intégré de Rénovation Énergétique (SPIRE),
- **NoWatt** : participation au circuit de visites organisés par la Région et l'ADEME (Hérault et Gers),
- **Qualibat** : l'union régionale est membre du Comité régional.



Présentation de la démarche de rénovation d'un équipement public lors de la Journée Qualité Construction – Conseil départemental de la Haute-Garonne – Toulouse

Organiser

Une gouvernance transversale

Pour conduire l'ensemble de ses projets, l'union régionale des CAUE d'Occitanie a enrichi sa vie statutaire d'une organisation transversale.

Constitution d'un comité stratégique

Le comité stratégique, nouvelle instance délibérative et stratégique, réunissant différentes parties-prenantes, s'est créée en 2018.

Il rassemble les président(e)s, directrices, directeurs et l'équipe régionale. A partir des orientations validées en Conseil d'administration, il est chargé de proposer et d'entretenir une réflexion sur la stratégie de l'union régionale, de maintenir une concertation pour examiner l'opportunité des choix stratégiques envisagés, de déterminer les projets en validant les engagements pris conjointement afin de faire émerger une vision commune entre politique et technique. Il assure le lien avec la FNCAUE (Conseil d'administration et Conférence Technique permanente).

Des équipes pluridisciplinaires et inter-territoires

Au niveau opérationnel, les actions, programmes et projets ont été suivis en 2018 par :

La réunion de direction ; elle aide à la prise de décisions stratégiques, facilite les échanges pour construire des projets, des positionnements et des partenariats communs. Elle met en œuvre techniquement les actions, selon des modalités de co-construction qui nécessitent que chacun soit informés des projets communs.

8 groupes projets :

- Stratégie de communication
- Réalisation du Site Internet www.les-caue-occitanie.fr
- Paysages d'Occitanie
- Groupe de suivi Bourgs-centres
- Ateliers Bourgs Centres
- Bâti XXème – Stratégies pour une rénovation adaptée en Occitanie
- Analyse Simulations Thermiques dynamiques
- 20 ans du bien UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Ces groupes projets s'articulent autour de 6 thématiques :

- Culture et patrimoine
- Paysage et biodiversité
- Transition énergétique
- Planification - territoires et bourgs centres
- Communication interne et externe
- Animation et Formation des personnels.

Synthèse des réunions 2018

	Nombre de réunions	Participations CAUE attendues		Participations effectives	Pourcentage participation
		Par réunion	Total		
Comité Stratégique	4	11	44	26	64%
Réunions de direction	8	11	88	56	64%
Groupe projet «Stratégie de communication»	1 audio	11	11	4	37%
Groupe projet «Site internet»	5 1 audio	10 10	50 10	25 5	50% 50%
Groupe projet «Paysages d'Occitanie»	5	5	25	22	88%
Groupe de suivi Bourgs-centres	2	11	22	16	73%
Ateliers Bourgs-centre	2	11	22	19	86%
Groupe projet «Bâti XX ^{ème} »	3 6 audios	6 6	18 36	13 21	78% 58%
Groupe projet «STD»	1	11	11	6	54%
Groupe projet «Chemins de Saint-Jacques»	2	4	8	5	63%
TOTAL	32 8 audios	- -	288 57	188 30	65% 52%

40 réunions en présentiel ou en audioconférence ont été organisées en 2018 :

- 4 réunions du comité stratégique associant Présidentes, Présidents, Directrices, Directeurs et équipe régionale,
- 8 réunions de Direction animée par l'équipe de l'union régionale,
- 28 réunions de travail, dont 8 en audioconférence, dans le cadre d'ateliers ou de groupes projets coordonnés par l'équipe de l'union régionale.

Une équipe d'animation transversale

L'équipe régionale met en œuvre la vision stratégique arrêtée en Conseil d'administration. Elle coordonne de façon transversale les différentes instances, anime les équipes-projets et facilite les liens avec les partenaires à l'échelle régionale.

Organiser

L'animation d'un réseau à distance

Travailler, échanger et co-produire à l'échelle de 13 départements sur un territoire de 73 000 km², dans un souci de proximité, d'économies de temps et d'énergie, est un des grands enjeux de la nouvelle échelle régionale. En 2018, des premières actions concrètes ont été engagées sans budget spécifique alloué.

Une plateforme collaborative

L'union régionale a poursuivi l'usage d'une plateforme Extranet, utilisée sur les dernières années par les équipes des CAUE de Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon et développée par la société W-agera. Cette plateforme d'échanges permet :

- Un partage documentaire (ordre du jour et compte-rendu de réunions, documents de travail)
- Un suivi des projets par une fonctionnalité permettant d'attribuer une tâche, demande, question à un responsable avec une échéance.

Cet outil mutualisé a été, pour les équipes des CAUE de Midi-Pyrénées notamment sur les dernières années, le support important de la communication interne et des coproductions collectives.

Un groupe de travail Plateforme d'échanges a été lancé fin 2018 par la Fédération nationale des CAUE. L'union régionale y a participé (enquête en ligne et réunion de travail) afin de relayer les usages actuels et des besoins attendus d'un outil mutualisé à l'échelle nationale.

Une réflexion sera conduite en 2019 à l'échelle des CAUE d'Occitanie sur les attendus d'une plateforme collaborative.

Organisation de visioconférences Skype

La mise en place de visioconférences a été validée en comité stratégique de mai 2018 comme alternative et complément aux réunions présentiellees.

Skype a été retenu comme solution logicielle audio et vidéo. Elle est désormais utilisée pour des réunions de groupes projets de 5 à 7 personnes à distance (avec si besoin, un partage d'écran).

Une solution audio (speaker phone) a été par ailleurs retenue par l'union régionale pour intégrer en réunion présentielle une ou des personnes ne pouvant se déplacer.

Gestion des financements régionaux, nationaux et européens

L'implication des CAUE au niveau régional est une des raisons d'être de l'union régionale. La définition de cadres de partenariats régionaux permet de diversifier les sources de financements des CAUE qui contribuent volontairement aux actions d'intérêt régional, tout en respectant les règles comptables et de gestion.

Financements obtenus par les CAUE dans le cadre de programmes régionaux portés par l'union régionale

Financements	Cadre et modalités	2017	2018
DREAL	FNCAUE AMI Trame Verte et Bleue (7 CAUE)	13 327 €	-
ADEME	Convention « Bâtiments économes en Midi-Pyrénées » (CAUE 31, 32 et 81)	4 060 €	-
Région	Conventions Région/CAUE dans le cadre du protocole d'accord Région/UR Les CAUE d'Occitanie 2018/2021 (10 CAUE)	318 300 €	337 000 €
FEDER	Convention FEDER Midi-Pyrénées « Bâti XXème » (6 CAUE)	46 310 €	28 846 €
DREAL	Convention cadre Réseau Paysage Occitanie (CAUE 30)	-	3 016 €
DREAL	Convention d'investissement Dynamique Paysages Occitanie (CAUE 09)	-	2 325 €
TOTAL		381 997 €	371 187 €

Une communication régionale mutualisée

La structuration des CAUE à l'échelle de l'Occitanie permet une communication collective et concertée. En 2018, des premières réflexions sont engagées sur une stratégie de communication : cibles, échelles, médias et supports. Ces réflexions trouvent rapidement une opérationnalité avec le lancement du support de communication mutualisé www.les-caue-occitanie.fr.

Lancement de la réalisation du site www.les-caue-occitanie.fr

Les unions régionales des CAUE de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées disposaient de leur propre site Internet mutualisé www.caue-lr.fr et www.caue-mp.fr, révélant une capacité et une culture de la mutualisation des outils de communication. Dans la foulée de la constitution de l'union régionale des CAUE d'Occitanie, un nom de domaine www.les-caue-occitanie.fr est réservé début 2018. Il est associé à une page d'accueil temporaire redirigeant les internautes vers les sites et/ou plateformes de leur CAUE.

À la suite de cette première étape, les CAUE sollicitent l'union régionale des CAUE d'Occitanie pour la réalisation du site Internet commun www.les-caue-occitanie.fr :

- **Mai** : validation en Comité stratégique des principes de



Création d'une page d'accueil temporaire www.les-caue-occitanie.fr renvoyant vers les sites de chaque CAUE

réalisation d'un site Internet mutualisé Les CAUE d'Occitanie à partir d'une évolution logicielle, fonctionnelle et graphique du site www.caue-lr.fr (site responsive, solution logicielle Drupal adaptée). Lancement du groupe projet,

- **Juillet** : validation en deuxième Comité Stratégique, sur proposition du groupe projet, d'une enveloppe budgétaire. Lancement de la consultation de prestataires (Références Drupal 8),
- **Août** : rédaction d'un cahier des charges de consultation en concertation avec les membres du réseau des CAUE d'Occitanie,

- **Septembre** : diffusion ciblée du cahier des charges auprès de 3 prestataires proposés par le réseau des CAUE. Publication de l'annonce sur les sites www.caue-mp.fr & www.caue-lr.fr,
- **Octobre** : coordination d'un groupe de travail et d'un comité d'analyse des 4 offres reçues. Choix d'un prestataire. Lancement d'une enquête en ligne pour recueil des demandes et besoins (fonctionnalités, outils et supports de diffusion) de chaque membre du réseau,
- **Novembre** : analyse et rédaction d'une synthèse (textuelle et schématique) des réponses à l'enquête des besoins de contenus et fonctionnalités des CAUE d'Occitanie. Transmission des éléments au prestataire web retenu pour une première rédaction du cahier des fonctionnalités et spécifications,
- **Décembre** : premières réunions de travail entre le groupe projet et l'équipe de prestataires graphiques et web pour le lancement du développement.

La publication du site www.les-caue-occitanie.fr est annoncée pour le début du deuxième trimestre 2019.



Schématisation des attentes et besoins de contenus et fonctionnalités du site www.les-caue-occitanie.fr à la suite de l'enquête en ligne auprès de chaque CAUE.

Journées régionales des équipes

A l'échelle des régions de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, les équipes des CAUE se réunissaient régulièrement, favorisant échange de pratiques et cohésion du réseau.

En 2018, c'est à l'occasion de l'Assemblée générale de l'union régionale des CAUE d'Occitanie le 5 juin à la mairie d'Ibos dans les Hautes-Pyrénées qu'une quarantaine de participants (membres des équipes et des conseils d'administration des CAUE, partenaires et acteurs de l'AUE) se sont retrouvés pour échanger et découvrir ce territoire pyrénéen.

Des visites, animations et expositions ont été proposées par l'équipe du CAUE des Hautes-Pyrénées présidée par Christiane AUTIGEON :

- Présentation de l'exposition *40 ans/40 bâtiments - Histoire(s) d'archi(s) en Occitanie*, au Centre culturel Le parvis scène nationale à Ibos,
- Visites de la collégiale et de l'aménagement du cœur de village d'Ibos,
- Présentation de l'exposition Ibos : *Trame de village, trame de bourg*,
- Visite en soirée de Bagnères-de-Bigorre,
- Visite du Pic du Midi, de l'espace muséographique, de l'aménagement du Ponton dans le ciel...



Présentation de l'exposition Ibos : *Trame de village, trame de bourg*.

Le Comité stratégique a décidé, conformément aux statuts de l'union régionale des CAUE d'Occitanie, **la création d'un organisme de formation au bénéfice des personnels des CAUE**. En 2019, 3 axes de travail s'engageront :

- Le référencement membre de Datadock : déclaration pour répondre aux critères qualité du décret du 30 juin 2015,
- La conception et la réalisation d'une première action de formation : Estimation des coûts/architecture et espaces publics,
- La déclaration auprès de la DIRECCTE de l'activité en qualité de prestataire de formation.

Cette évolution accompagnera la Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel en vigueur au 1er janvier 2019.

Fonctionnement associatif



Vie statutaire

Les instances

Les collèges

L'union régionale se compose de trois collèges de membres :

- **Membres actifs** : les CAUE d'Occitanie à jour de leur cotisation. Ils sont regroupés dans le collège CAUE (11 CAUE adhérents depuis 2017),
- **Membres de droit** : les personnes morales, directions régionales de l'État et collectivités régionales, regroupées dans le collège Institutions et collectivités régionales,
- **Membres partenaires** : acteurs régionaux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement qui, en raison de leurs compétences, activités et représentativités, sont intéressés ou susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet de l'union régionale. Ils sont regroupés dans le collège Acteurs de l'AUE.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale est constituée des collèges :

- **CAUE** ; composé des treize CAUE d'Occitanie à jour de leur cotisation. Ils sont représentés par leurs président(e)s ou leurs représentants (cf. article 6), en tant que membres actifs avec voix délibérative et leurs directeur(trice)s ainsi que le(la)

délégué(e) régional(e) avec voix consultative.

- **Institutions et collectivités régionales** : le collège composé à ce jour de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la DRAC, la DREAL et le Rectorat. Ses membres sont représentés par une personne physique désignée, en tant que membre de droit avec voix délibérative.
- **Acteurs de l'AUE**, composés des personnes morales suivantes : du Conseil régional de l'ordre des architectes, des écoles d'architecture, des associations des professionnels de l'urbanisme, les Maisons de l'architecture, des Fédérations françaises des paysagistes, de l'ADEME, des métropoles... Ses membres sont représentés par une personne physique désignée, en tant que membre partenaire avec voix consultative.

Peuvent être invités, pour assister à tout ou partie de l'Assemblée générale, les membres des Conseils d'administration et les équipes de chaque CAUE ainsi que toutes personnes en raison de leurs compétences ou de leurs actions en faveur de l'union régionale.

Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé par les deux premiers collèges.

Le bureau

L'association est présidée par Ghislaine CABESSUT et le bureau est composé de :

- Deux Vice-présidents Michel CORNUET et Maryse GIANNACCINI,
- D'une Trésorière, Danièle VERGONNIER et son adjoint, Gérard FAUQUÉ,
- D'un Secrétaire Alain COUZINIÉ.



Assemblée générale de l'union régionale des CAUE le 5 juin à Ibos (Hautes-Pyrénées)

Réunions 2018

En 2018, 9 réunions statutaires ont été convoquées :

- Lors de l'assemblée générale : un conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale ordinaire (5 juin)
- 3 conseils d'administration (13 mars, 18 septembre et 18 décembre)
- 3 bureaux (16 janvier, 17 juillet et 13 décembre)

Synthèse des réunions statutaires

	Nombre de réunions	Participations CAUE attendues		Participations effectives	Pourcentage participation
		Par réunion	Total		
Assemblées générales et Conseils d'administration	4	11	44	28	64%
Bureau	3	6	18	10	56%

Gestion interne

Sociale

L'équipe permanente

Elle est composée de trois salariés (2,87 équivalents temps plein) :

Philippe LABAUME, délégué régional :

- Coordination générale du réseau et de l'association,
- Coordination des programmes relatifs aux politiques territoriales en faveur des bourgs-centres, du patrimoine, du paysage et de la biodiversité;

Fabienne RODRIGUEZ, chargée de l'administration et du développement des formations internes :

- Gestion administrative, sociale, financière et juridique de l'association,
- Développement des actions d'animation et de formation internes au réseau régional des CAUE.

Séverine TOULIS, animatrice régionale, chargée de communication :

- Animation des programmes régionaux autour de la culture, de la transition énergétique des bâtiments et de l'architecture durable,
- Coordination des actions éditoriales d'information et de communication.

Répartition du temps de travail de l'équipe

Vie du réseau	146,5 jours
Missions	288 jours
Partenariat	5 jours
Gestion interne	145,5 jours
TOTAL	585 jours

Armaël MOREAU, étudiant en première année du Master Villes, Habitat et Transition Écologique (VIHATE), à l'Université Toulouse Jean-Jaurès a été accueilli pendant en stage d'avril à juillet.

Programme des formations suivies en 2018 :

- Sauveteur secouriste du travail (2 jours) par le délégué régional et la chargée de l'administration,
- Renforcer ses compétences managériales (3 jours) par le délégué régional,
- Partie théorique du Certificat de formation à la gestion associative (6 jours) par la chargée de l'administration. La partie pratique se poursuivra en 2019.

Ces deux dernières formations, organisées par Uniformation, sont gratuites pour leurs adhérents.

Mutualisation des compétences des CAUE

Pour des projets collectifs, novateurs et/ou expérimentaux, l'union régionale peut s'appuyer, ponctuellement, sur la mutualisation des moyens et des compétences des équipes des CAUE d'Occitanie, par la mise à disposition de personnels par voie de convention sans but lucratif. En 2018, 12 conventions de mise à disposition pour environ 143 jours.

Logistique

Gestion administrative

La gestion administrative, service support de l'association, permet l'organisation et l'optimisation des processus administratifs avec :

- L'application des règles comptables, administratives et sociales propres aux associations et à la convention collective nationale des CAUE,
- La mise en œuvre du budget approuvé en assemblée générale,
- L'appui à l'organisation et au suivi des instances statutaires.

Les comptabilités générale et analytique sont tenues en interne. Couplées à la gestion du temps de travail de l'équipe régionale sous LogicaueUR, elles permettent d'affecter les dépenses

à chaque action et d'établir les états annuels de justification communiqués aux financeurs.

La révision et le contrôle annuels de la comptabilité sont réalisés par le cabinet Mazars.

La mission de commissariat aux comptes est assurée par M. Philippe VINTROU.

Gestion logistique

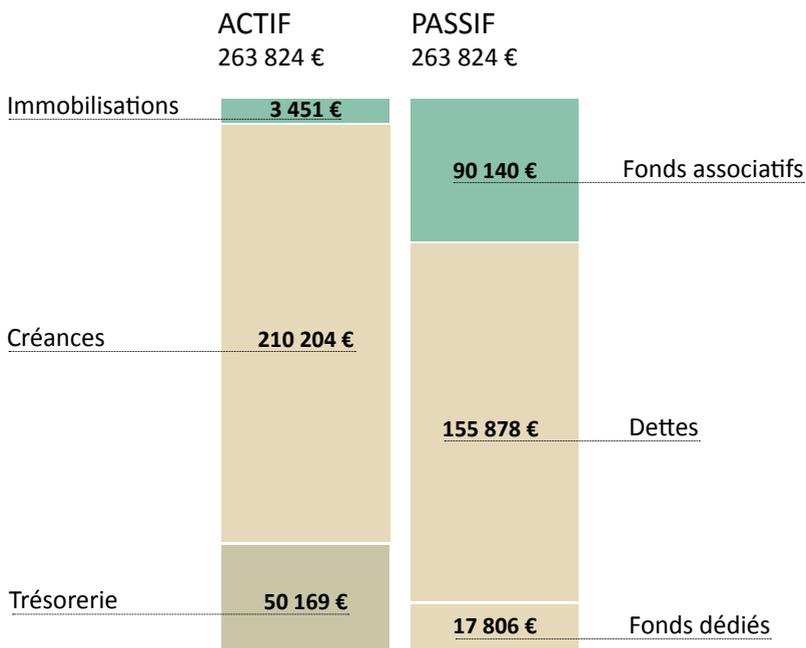
La chaîne logistique est gérée en interne et des actions écoresponsables sont engagées, visant à :

- Suivre et réduire la consommation d'énergie et d'eau,
- Réduire la diffusion sur supports papier,
- Collecter et recycler les consommables,
- Utiliser des produits biodégradables pour l'entretien de nos locaux,
- Limiter l'impact lié aux déplacements en favorisant les déplacements doux et économes ; l'équipe régionale privilégie l'utilisation du vélo et des transports collectifs (bus, métro, train, covoiturage...). Depuis juillet 2010, l'union régionale est sociétaire de la coopérative d'autopartage Citiz. En cas de nécessité, l'équipe régionale a accès à un des véhicules Citiz.

Rapport financier

Etat de synthèse au 31 décembre 2018

Bilan



Fonds de
roulement 86 689€



Besoin en fonds de
roulement 36 520€



Trésorerie
50 169€

NB. Les fonds dédiés 2018 sont à cours termes (-2ans)

Bilan pour les exercices 2017 et 2018

BILAN ACTIF	Brut	Amortis. Provisions	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF IMMOBILISE	37 933 €	34 482 €	3 451 €	4 410 €
Immobilisations incorporelles	6 230 €	6 230 €		
Immobilisations corporelles	28 553 €	28 252 €	301 €	870 €
Immobilisations financières	3 150 €		3 150 €	3 540 €
ACTIF CIRCULANT	263 050 €	2 677 €	260 373 €	358 403 €
Créances et charges constatées d'avance	212 881 €	2 677 €	210 204 €	338 411 €
Trésorerie	50 169 €		50 169 €	19 992 €
TOTAL ACTIF	300 983 €	37 159 €	263 824 €	362 813 €

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/18	Exercice au 31/12/17
FONDS PROPRES ASSOCIATIFS	90 140 €	92 784 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	72 579 €	83 605 €
Report à nouveau	20 205 €	20 205 €
Résultat de l'exercice	- 2 644 €	- 11 026 €
FONDS DEDIES	17 806 €	102 820 €
DETTES	155 878 €	167 209 €
Emprunts et dettes financières diverses	18 068 €	29 997 €
Fournisseurs et comptes rattachés	90 275 €	83 253 €
Dettes fiscales et sociales	40 494 €	53 959 €
Autres dettes	7 041 €	
TOTAL PASSIF	263 824 €	362 813 €

Rapport financier

Etat de synthèse au 31 décembre 2018

Compte de résultat

	PRODUITS 372 527 €	CHARGES 372 527 €	
Produits financiers	3 €	377 €	Charges financières
Produits d'exploitation	361 520 €	371 048 €	Charges d'exploitation
Produits exceptionnels	8 360 €		
Solde débiteur = perte	2 644 €	1 102 €	Charges Exceptionnelles

Les ressources se composent :

- Des cotisations du collège « CAUE », montant fixé annuellement en assemblée générale sur proposition du conseil d'administration ;
- De subventions de l'État et de la Région ;
- Les revenus de ses biens ;
- Toutes sortes de ressources n'étant pas contraires aux dispositions légales en vigueur.

Etat de synthèse pour les exercices 2017 et 2018

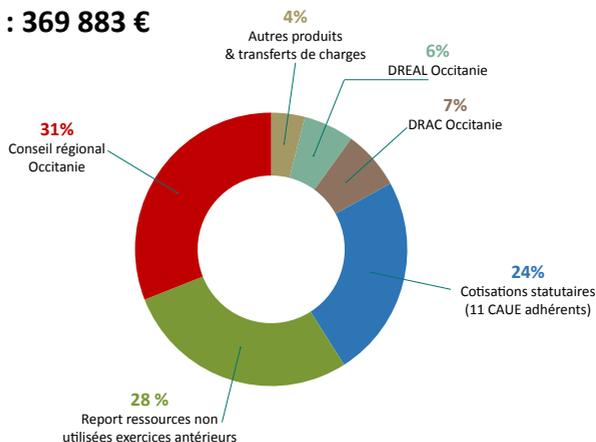
PRODUIT 2018	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION Montants nets	-	15 €
Prestations de service	-	15 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	361 520 €	453 869 €
Subventions d'exploitation	163 000 €	322 110 €
Reprises et transferts de charges	107 927 €	39 875 €
Cotisations	90 427 €	90 427 €
Autres produits	166 €	1 457 €
PRODUITS FINANCIERS	3 €	6 €
Autres intérêts et produits assimilés	3 €	6 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 360 €	5 947 €
TOTAL DES PRODUITS	369 883 €	459 837 €
SOLDE DEBITEURS = perte	2 644 €	11 026 €
TOTAL GENERAL	372 527 €	470 863 €

CHARGES 2018	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
CHARGES D'EXPLOITATION	371 048 €	463 586 €
Autres achats non stockés et charges externes	137 223 €	158 778 €
Impôts et taxes	1 757 %	2 525 €
Salaires et traitements	146 472 €	164 817 €
Charges sociales	58 670 €	67 672 €
Amortissements et provisions	19 618 €	69 676 €
Autres charges	7 308 €	118 €
CHARGES FINANCIERES	377 €	25 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 102 €	7 252 €
TOTAL DES CHARGES	372 527 €	470 863 €
SOLDE CREDITEUR-EXCEDENT	-	-
TOTAL GENERAL	372 527 €	470 863 €

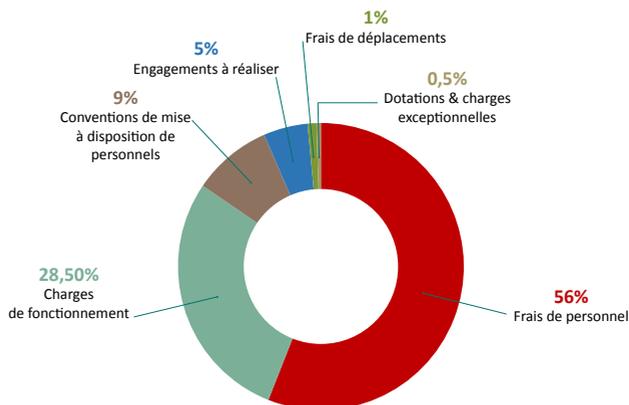
Rapport financier

Etat de synthèse au 31 décembre 2018

Répartition des produits : 369 883 €



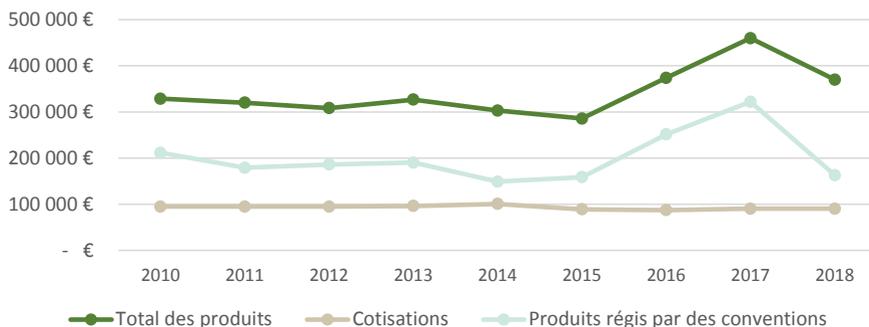
Répartition des charges : 372 527 €



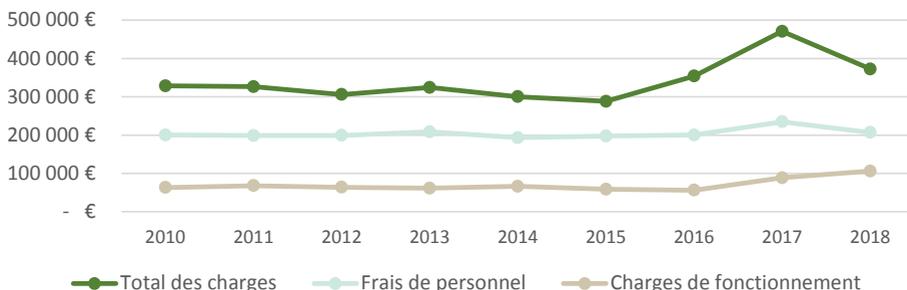
Le résultat de l'exercice est une **perte de 2 644 €** qui sera affecté en report à nouveau. L'union régionale dispose, à la fin de son exercice, des réserves en fonds associatifs sans droit de reprise qui s'élèvent à **90 140 €**.

Evolutions de 2010 à 2018

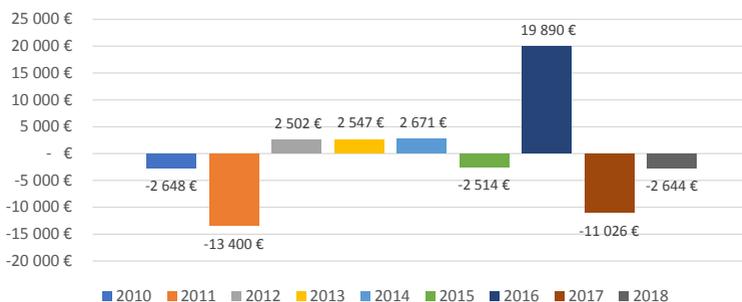
Evolution du total des produits, des cotisations et des produits régis par des conventions



Evolution du total des charges, des frais de personnel et des charges de fonctionnement



Evolution du résultat



Lexique

- **ACIR** : Association de Coopération Interrégionale et Réseau
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ARB** : Agence régionale de la biodiversité
- **AREC** : Agence Régionale Énergie Climat
- **AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- **BDO** : Bâtiment Durable en Occitanie
- **BEPOS** : Bâtiment à Energie Positive
- **BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **COFIL** : Comité de pilotage
- **CRB** : Comité régional de la Biodiversité
- **CRT** : Comité Régional du Tourisme
- **DDT(M)** : Direction départementale des Territoires (et de la Mer)
- **DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- **DRAC** : Direction régionales des Affaires Culturelles
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **EIE** : Espace Info-Energie
- **ENSAM** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
- **ENSAT** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
- **EPF** : Établissement Public Foncier
- **IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- **PETR** : pôle d'équilibre territorial et rural
- **PLUi** : Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **PREB** : Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments
- **PTRE** : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique
- **REPOS** : Région à Energie Positive
- **RT 2012** : Règlementation Thermique 2012
- **RPO** : Réseau Paysage en Occitanie
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRB** : Stratégie régionale pour la Biodiversité
- **SRC** : Schéma Régional des Carrières
- **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- **STD** : Simulations Thermiques dynamiques
- **VVF** : Villes et Villages Fleuris
- **UDAP** : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté



L'union régionale des CAUE d'Occitanie a reçu en 2018 le soutien financier de la DRAC, de la DREAL, de la Région Occitanie et de l'union européenne

Rédaction : Ghislaine Cabessut, Philippe Labaume, Fabienne Rodriguez et Séverine Toulis,
Union régionale des caue d'Occitanie

Conception graphique et mise en page : Patrick Sabatier-Vescovali, CAUE de l'Ariège

Crédits photos : sauf mention contraire, les CAUE d'Occitanie

Impression : 1001 copies



L'union régionale des CAUE d'Occitanie

5 avenue Frizac

31400 Toulouse

Tel : 05 34 41 39 59

Email : contact@les-caue-occitanie.fr

www.les-caue-occitanie.fr